



LES PARLEMENTS DANS LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE ET DES AUTRES SOURCES D'INFORMATION



	:	Course
	:	Web-based
	:	6 Weeks
	:	Decentralize Cooperation Programme
	:	https://unitar.org/
	:	US\$0.00
	email:	sdp@unitar.org
	:	Global Organization of Parliamentarians Against Corruption



La corruption a des effets préjudiciables sur la jouissance des Droits de l'Homme et constitue un obstacle à leur promotion et protection effectives. En raison de leur caractère universel, indivisible, interconnecté et interdépendant, elle peut déclencher un effet domino sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Ainsi, elle affaiblit l'État de droit, la bonne gouvernance à tous les niveaux et entrave l'efficacité, la transparence et la responsabilité des

institutions.

Dans ce contexte, les lanceurs d'alerte et d'autres sources d'information fiables jouent un rôle déterminant en rendant publiques des informations constituant une menace ou un préjudice pour l'intérêt général. Cependant, ils s'exposent à des menaces et des représailles de la part des parties impliquées. L'absence de normes, de mécanismes, de politiques et d'initiatives adéquates pour les protéger aggrave leur situation et empêche toute possibilité de réparation et de responsabilité.

Face à cette réalité, les parlements, en raison de leur mandat, sont des acteurs clés. Ils jouent un rôle crucial dans la promotion et la protection des droits de l'homme à travers l'adoption de lois et de budgets publics, ainsi que par le contrôle des politiques gouvernementales et le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la ratification des traités internationaux.

La diffusion des connaissances sur cette thématique est un levier puissant pour transformer les sociétés et les individus. Elle permet de remettre en question les institutions sociales discriminatoires, les lois, les normes culturelles et les pratiques communautaires. Ainsi, la création d'espaces et d'initiatives de sensibilisation, tels que ce cours en ligne, représente une opportunité pour renforcer les capacités en faveur d'une culture d'apprentissage.

Dans cette optique, l'Organisation Mondiale des Parlementaires Contre la Corruption (GOPAC) et l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) ont uni leurs expertises et leurs connaissances pratiques pour concevoir conjointement ce cours en ligne intitulé « Les parlements dans la protection des lanceurs d'alerte et des autres sources d'information : Renforcement de la transparence dans le respect des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ».



Ce cours d'apprentissage en ligne vise à renforcer les connaissances et à autonomiser les parlementaires ainsi que leurs conseillers en matière de protection des sources et des lanceurs d'alerte, tout en favorisant les efforts de lutte contre la corruption. Il ambitionne également de sensibiliser les acteurs clés, notamment les fonctionnaires, les décideurs politiques, les praticiens, la société civile, le monde académique, le secteur privé, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations internationales, sur leur rôle fondamental

dans ce domaine.



À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de:

- Identifier le lien fondamental entre la lutte contre la corruption et l'exercice des Droits de l'Homme, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression.
- Comprendre les avantages et les défis liés aux informations révélées par les sources et les lanceurs d'alerte dans le cadre de la lutte contre la corruption.
- Décrire le rôle des parlements dans la protection des sources et des lanceurs d'alerte.
- Donner des exemples de normes et d'initiatives nationales et internationales en matière de protection des sources et des lanceurs d'alerte.
- Mettre en lumière les aspects essentiels de la formation des parlementaires sur la protection des sources et des lanceurs d'alerte engagés dans la lutte contre la corruption.



Module 1: Décryptage du lien entre la lutte contre la corruption et l'exercice des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales

- Quel rôle jouent les parlements dans la lutte contre la corruption pour protéger les Droits de l'Homme et les Libertés Fondamentales?
- Quel est l'impact des informations révélées par les sources et les lanceurs d'alerte?

Module 2: Analyse approfondie des normes et initiatives nationales et internationales pour la protection des sources et des lanceurs d'alerte

- Quelles mesures ont été mises en place par les parlements dans différentes régions pour protéger les sources et les lanceurs d'alerte?

- Quels sont les défis communs auxquels le pouvoir législatif est confronté dans la protection des sources et des lanceurs d'alerte?

Module 3: Renforcement des conditions favorables à la prévention, la protection et la réparation pour les sources et les lanceurs d'alerte

- Quels sont les éléments essentiels pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des lois?
- Quels sont les aspects clés liés aux politiques publiques et aux autres initiatives menées par les parlements?

Module 4: Développement des compétences pour former les parlementaires à la protection des sources et des lanceurs d'alerte engagés dans la lutte contre la corruption

- Comment sensibiliser aux effets néfastes de la corruption sur les Droits de l'Homme?
- Quelles sont les étapes essentielles pour élaborer un programme de formation efficace sur la protection des sources et des lanceurs d'alerte engagés dans la lutte contre la corruption?



Le cours est basé sur les principes pédagogiques de l'UNITAR en matière d'apprentissage des adultes. Chaque module comprend des lectures, des activités d'auto-évaluation et des quiz. Les activités d'apprentissage sont réparties de manière à assurer la réalisation des objectifs d'apprentissage d'une manière flexible.



Le cours est conçu pour soutenir les délégués des États et autres parties prenantes concernées qui travaillent sur les politiques de lutte contre la corruption et de protection des lanceurs d'alerte dans les pays développés et en développement.



Ce cours en ligne est autodirigé, prévu pour une durée de six semaines, mais il n'a pas de date limite d'achèvement. L'organisation du temps est laissée à la discrétion de chaque participant.

Un **Certificat de participation** sera attribué aux participants qui auront complété toutes les activités obligatoires dans les versions interactives du cours. De plus, un **Certificat d'achèvement** sera décerné aux participants qui obtiendront un score minimum de 75 % au test final.